

Questions orales

M. Axworthy: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre. Dans sa déclaration de ce matin, le gouvernement disait clairement qu'il allait mettre dans un projet de loi l'engagement de maintenir le siège social d'Air Canada à Montréal. C'est une excellente initiative, que j'approuve.

Toutefois, pourquoi n'envisage-t-on pas le même engagement au sujet du centre d'entretien de Winnipeg? Tout ce que nous avons, c'est une déclaration de bonnes intentions de la part du gouvernement qui ne peut d'ailleurs rien garantir puisqu'il renonce au pouvoir de faire respecter ces engagements.

Pourquoi le vice-premier ministre n'ajoute-t-il pas au projet de loi des engagements pour Toronto et Winnipeg, identiques à ceux qu'il prend pour Montréal?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier le député de Winnipeg—Fort Garry des avis, des conseils et de la sagesse dont il nous a fait profiter au cours des années. Nous avons suivi un certain nombre de ses discours et déclarations. Il parle des réserves qu'il avait faites dans ce discours particulier. Si je comprends bien, si Air Canada devait être recapitalisée, d'une façon ou d'une autre, cela voulait dire qu'il y aurait une nouvelle injection d'argent.

M. Axworthy: Exact. Vous avez compris.

M. Mazankowski: Je suis surpris qu'il n'ait pas fait cela pendant qu'il était ministre des Transports. Le 29 mars 1984—et je pense qu'il était ministre des Transports à ce moment-là—, il disait: «Air Canada a de bonnes possibilités de croissance, mais le gouvernement n'est pas prêt à faire les investissements nécessaires». Cette déclaration était attribuée au ministre des Transports par le *Globe and Mail* du 29 mars 1984.

Il a donc eu l'occasion, il a eu la possibilité. Pourquoi n'a-t-il rien fait?

M. Turner (Vancouver Quadra): Où voulez-vous en venir?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je voulais préciser la pensée du député de Winnipeg—Fort Gary, pour la gouverne du chef de l'opposition.

M. Turner (Vancouver Quadra): Merci. Nous avons un peu de mal à vous suivre.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, j'invite le député à relire la déclaration qui prévoit un régime d'achat d'actions pour les employés, qui dit qu'aucun actionnaire ne pourra détenir plus de 10 p. 100 des actions émises au public, et que la propriété étrangère sera limitée à un maximum de 25 p. 100.

On dit ensuite:

Les grands centres d'exploitation et d'entretien qui ont été construits au fil des ans à Montréal, Toronto et Winnipeg constituent une source de grande fierté pour Air Canada et un élément fondamental du succès de la compagnie... Le centre d'entretien de Winnipeg demeurera une fonction intégrale et prééminente...

Tout cela figure dans les engagements que nous avons pris et les restrictions que nous avons placées.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je suis vraiment surpris que le gouvernement ait cherché des conseils dans mes discours. Je pensais que tous les conseils lui venaient de Frank Moores.

LE MAINTIEN DU SIÈGE SOCIAL À MONTRÉAL

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, le gouvernement a pris l'engagement très ferme de garantir dans la loi le maintien du siège social à Montréal, et c'est raisonnable. Cependant, selon la déclaration que le ministre a faite aujourd'hui, le gouvernement n'a le pouvoir de faire de même pour aucun autre établissement d'Air Canada, notamment ceux de Toronto et de Winnipeg. Nous voulons savoir pourquoi le gouvernement est disposé à le faire pour un centre, mais pas pour les autres.

Étant donné les prétendus engagements du ministre, veut-il dire aujourd'hui à la Chambre des communes, à la période des questions, qu'il prendra le même engagement pour Winnipeg et Toronto, à savoir que la loi leur donnera la même protection qu'à Montréal?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, évidemment, il faut que la société, qu'il s'agisse d'une société d'État ou privée, ait un siège social. Cela est prévu dans la loi, comme d'autres aspects seront précisés dans la loi ou des statuts de la société. C'est ce que j'ai dit.

LE CENTRE D'ENTRETIEN DE WINNIPEG—L'ENGAGEMENT DU MINISTRE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Dans sa déclaration de ce matin, il fait savoir clairement que le président du conseil d'Air Canada votera selon les directives des actionnaires privés. Comment le ministre peut-il garantir aux 2 300 employés d'Air Canada à Winnipeg, et notamment au grand nombre d'employés qui travaillent au centre d'entretien, que les actionnaires privés respecteront l'engagement que le ministre prend dans sa déclaration aujourd'hui?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, Air Canada a pris un engagement ferme dans un communiqué, qui a évidemment reçu l'appui du président du conseil d'Air Canada et même du président d'Air Canada. C'est le même aujourd'hui qu'hier.

M. Blackburn (Brant): Et d'ici un an?

L'AVENIR DU CENTRE D'ENTRETIEN DE WINNIPEG

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le président d'Air Canada a fait une déclaration basée sur les instructions qu'il a reçues des propriétaires actuels. Le ministre propose toutefois qu'à l'avenir le président reçoive ses instructions des actionnaires privés.